

les aides et soins aux enfants handicapés

dans la circonscription de la CPAM de Saint-Nazaire

CONTEXTE NATIONAL

Le registre des handicaps de l'enfant du département de l'Isère (RHEOP) recense chaque année pour la génération des enfants âgés de 8 ans, la prévalence des déficiences sévères. D'après cette source, (dont les résultats sont comparables à des études faites dans d'autres départements), environ 1 % des enfants âgés de huit ans sont porteurs d'au moins une déficience neurosensorielle sévère (enfants nés en 1993). En appliquant ce taux à l'effectif d'une génération, cela correspond à 8 000 enfants handicapés par année d'âge pour la France, sachant qu'il existe une tendance significative à l'augmentation de la fréquence du handicap. Les déficiences concernées sont les trisomies 21 et les autres retards mentaux moyens, graves et profonds, les déficiences motrices nécessitant un appareillage et une rééducation continue, les infirmités motrices cérébrales, les cécités et les amblyopies bilatérales, les déficiences sévères et profondes de l'audition, ainsi que les autismes et les psychoses infantiles.

Le dépistage du handicap repose sur un grand nombre d'acteurs, professionnels du soin ou services de promotion de la santé (Protection maternelle et infantile, santé scolaire). Les CAMSP (Centre d'action médico-sociale précoce) ont également un rôle d'orientation et d'accompagnement des familles pour un suivi précoce des enfants. Les Commissions départementales d'éducation spéciale (CDES) décident des aides financières (Allocation d'éducation spéciale, AES), des besoins de soins spécialisés des enfants handicapés, et de leur orientation éventuelle vers des structures spécialisées.

L'AES a concerné 135 000 familles en 2002, 121 000 bénéficiaires d'une AES mensuelle, et 14 000 qui perçoivent cette allocation uniquement lors des périodes de retour au foyer (en effet, lorsque l'enfant est en internat dans un établissement d'éducation spéciale, l'allocation n'est pas due). Cela correspond à un taux de 7,3 bénéficiaires de l'AES pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans. Cet indicateur a progressé de 24 % en huit ans, évolution sans doute liée à un repérage des situations de handicap, et donc à une entrée dans ce dispositif plus précoces. Les départements des régions Nord-Pas-de-Calais et Corse se distinguent par une proportion plus élevée de bénéficiaires. L'AES est constituée d'une

allocation de base qui peut être accompagnée d'un complément si les dépenses liées à la prise en charge du handicap par la famille le justifient. La réforme d'avril 2002 a porté à 6 le nombre de compléments possibles contre 3 auparavant. Un peu moins de la moitié des enfants sont concernés par ces compléments en 2002.

Environ 52 000 enfants handicapés sont scolarisés dans les classes ordinaires de l'Education nationale (reentrée 1999). Pour faciliter leur vie quotidienne, ils reçoivent le soutien d'auxiliaires de vie scolaire. Par ailleurs, les Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) interviennent auprès de 20 000 enfants en milieu scolaire, mais aussi parfois auprès d'enfants vivant à leur domicile. Par ailleurs, les Classes d'intégration scolaire (CLIS), dans les écoles primaires et les Unités pédagogiques d'intégration (UPI), dans les collèges accueillent environ 50 000 enfants et adolescents handicapés pour leur délivrer un enseignement adapté. Le plan Handiscol', arrêté conjointement en 1999 par les ministères de l'Education Nationale et de l'Emploi et de la Solidarité, vise à améliorer le déroulement de la scolarité des enfants handicapés en milieu ordinaire. Des groupes de coordination Handiscol' ont été constitués dans chaque département pour coordonner l'action des différents services administratifs concernés, en concertation avec les associations de parents.

Certains enfants nécessitent également une prise en charge en établissement d'éducation spéciale. Ces structures disposent de 107 000 places au plan national (2001) : 70 % des places dépendent des instituts médico-éducatifs pour enfants déficients mentaux et/ou polyhandicapés. 14 % des places en 2001 sont rattachées aux instituts de rééducation (14 %), 6,6 % aux établissements pour déficients moteurs (6,6 %) et 8,9 % aux établissements pour déficients sensoriels. L'ensemble de ces établissements correspond à un taux d'équipement de 7,1 places pour mille jeunes de moins de 20 ans.

Le deuxième plan quinquennal en faveur de l'autisme vise à améliorer la prise en charge de ces enfants, grâce à un diagnostic plus précoce et une prise en charge adaptée, organisée le plus souvent au sein des établissements d'éducation spéciale.

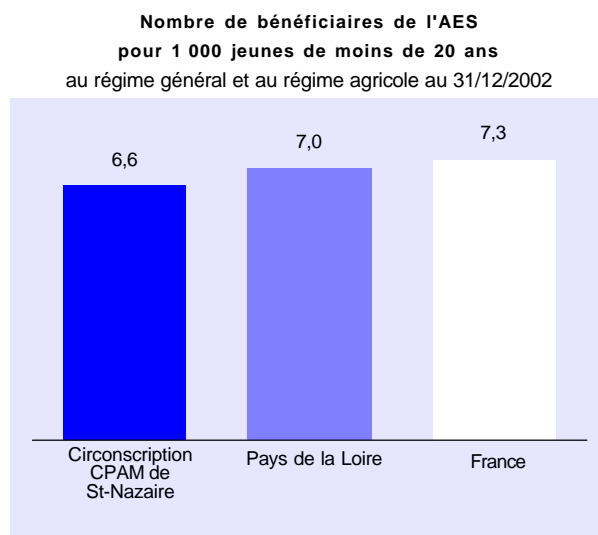
les aides et soins aux enfants handicapés

dans la circonscription de la CPAM de Saint-Nazaire

FAITS MARQUANTS

Environ 570 jeunes sont bénéficiaires de l'Allocation d'éducation spéciale (AES)

- Dans la circonscription de la CPAM de Saint-Nazaire, 567 familles étaient bénéficiaires de l'Allocation d'éducation spéciale (AES) au régime général et au régime agricole en 2002. Ceci correspond à un taux de 6,6 bénéficiaires pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans, proche de la moyenne nationale (7,3).
- Depuis 1995, le nombre de bénéficiaires de l'AES dénombré au régime général progresse de 3,2 % en moyenne chaque année dans la région nazairienne (2,9 % en France).
- 92 enfants handicapés sont suivis par un Service de soins et d'éducation spéciale à domicile (SESSAD) de la région nazairienne en 2001, contre 69 en 1995.
- Environ 530 enfants sont accueillis dans un établissement d'éducation spéciale, 90 % des effectifs dépendant des instituts médico-éducatifs (IME).
- Les déficiences intellectuelles sont le principal handicap pris en charge dans les établissements d'éducation spéciale et les SESSAD (63 % des enfants). L'effectif des garçons (347) est supérieur à celui des filles (247), et 9 % des jeunes accueillis dans les établissements sont âgés de plus de vingt ans.



Sources : CNAF, CAFLA, MSALA, CCMSA, INSEE

les aides et soins aux enfants handicapés

dans la circonscription de la CPAM de Saint-Nazaire

Un taux de bénéficiaires de l'AES proche de la moyenne nationale

En 2002, 567 familles affiliées au régime général et au régime agricole bénéficient de l'Allocation d'éducation spéciale (AES) dans la circonscription de la CPAM de Saint-Nazaire.

Rapporté au nombre d'enfants de moins de 20 ans domiciliés dans la région nazairienne, cela correspond à un taux de 6,6 bénéficiaires pour 1 000 enfants, proche de la moyenne nationale (7,3).

Depuis 1995, le nombre de familles bénéficiaires de l'AES au régime général a progressé de 3,2 % chaque année dans la région nazairienne, comme au plan national (2,9 %).

Environ 60 enfants handicapés intégrés de façon individuelle dans les classes maternelles et primaires à la rentrée 1998

L'accueil des jeunes handicapés dans l'enseignement du premier degré (écoles maternelles ou primaires) peut être organisé de façon individuelle au sein d'une classe, avec dans certains cas un soutien apporté par un auxiliaire de vie scolaire.

A la rentrée scolaire de 1998, 61 enfants handicapés étaient intégrés de façon individuelle dans des classes ordinaires (maternelles et primaires, publiques et privées) de la région nazairienne, à temps plein (72 %) ou à temps partiel (18 %).

Le plus souvent, ces enfants souffrent de déficiences intellectuelles (41 %). 31 % des enfants souffrent de déficiences auditives et 18 % d'un handicap moteur.

Par ailleurs, les Classes d'intégration scolaire (CLIS) accueillent des enfants handicapés sous forme collective dans des classes spécialisées et leur délivrent un enseignement adapté. Les CLIS englobent notamment les anciennes classes de perfectionnement.

A la rentrée scolaire de 1998, 265 enfants handicapés étaient scolarisés dans des classes spécialisées dans la région nazairienne. 90 % de ces enfants souffraient de déficiences intellectuelles.

Nombre de bénéficiaires de l'AES au régime général et au régime agricole en 2002

	Bénéficiaires	Taux*
Circonscription CPAM de St-Nazaire	567	6,6
Loire-Atlantique	2 048	7,0
Pays de la Loire	5 714	6,7
France	109 088	7,3

Sources : CNAF, CAFLA, CCMSA, MSALA, INSEE

* Nombre de bénéficiaires de l'AES au régime général pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans

Evolution du nombre de bénéficiaires de l'AES au régime général entre 1995 et 2002

	Effectif de bénéficiaires	TCAM* 1995-2002
Circonscription CPAM de St-Nazaire	546	3,2%
Loire-Atlantique	1 936	2,2%
Pays de la Loire	5 314	1,7%
France	104 522	2,9%

Sources : CNAF, CAFLA

* Taux de croissance annuel moyen

Nombre d'enfants handicapés scolarisés dans les établissements scolaires du 1er degré en 1998/1999 dans la circonscription de la CPAM de Saint-Nazaire

	Temps plein*	Temps partiel	CLIS	Total
Handicap mental	17	8	238	263
Handicap moteur	11	0	18	29
Déficient somatique	0	0	0	0
Handicap auditif	10	9	9	28
Handicap visuel	6	0	0	6
Total	44	17	265	326

Source : Ministère de l'Education Nationale

* Elèves handicapés admis après avis de la CDES

Note : ces informations sont recueillies par l'Education nationale par enquête auprès des directeurs d'écoles. La grève administrative menée par ces derniers ne permet pas de disposer de données plus récentes. Cette source statistique n'est pas suffisamment fiable pour permettre des comparaisons temporelles.

les aides et soins aux enfants handicapés

dans la circonscription de la CPAM de Saint-Nazaire

Environ 90 enfants sont suivis par un service de soins en 2001

Les Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) apportent un soutien dans le suivi des enfants handicapés vivant à domicile.

En 2001, 92 enfants handicapés sont suivis par l'un des cinq services d'éducation spéciale et de soins à domicile implantés dans la région nazairienne, contre 69 en 1995.

Environ 530 enfants accueillis dans un établissement d'éducation spéciale

Environ 530 enfants sont accueillis dans l'un des 9 établissements d'éducation spéciale implantés dans la région nazairienne, dont :

- 470 enfants accueillis dans les instituts médico-éducatifs (IME), établissements pour enfants souffrant de déficience intellectuelle (89 %),
- 42 enfants accueillis dans les instituts de rééducation, établissements qui accueillent essentiellement des jeunes souffrant de troubles relationnels (8 %),
- 18 enfants accueillis dans un établissement spécialisé pour handicapés moteurs (3 %).

Les déficiences intellectuelles sont le principal handicap pris en charge dans les établissements d'éducation spéciale et les SESSAD (63 % des enfants).

L'effectif des garçons (347) est supérieur à celui des filles (247), et 9 % des jeunes accueillis dans les établissements sont âgés de plus de vingt ans.

DEFINITIONS

Allocation d'éducation spéciale : l'AES est une allocation versée sans condition de ressources aux familles ayant un enfant handicapé avec un taux d'incapacité supérieur à 80 % ou compris entre 50 % et 80 %, lorsqu'il est admis dans un établissement d'éducation spéciale.

Note : un écart important apparaît entre le nombre de bénéficiaires de l'AES (tableau 1 page 25), et le nombre total de bénéficiaires cité dans le contexte (135 000 en 2002). Le tableau 1 page 25 ne dénombre que les bénéficiaires qui relèvent du régime général et du régime agricole, et ne comprend pas les bénéficiaires des régimes spéciaux (fonctionnaires d'Etat...), ni ceux des DOM. Au total, le nombre de bénéficiaires tous régimes est évalué pour la France entière à 121 000 en 2002. Il faut également y ajouter les familles dont l'enfant est en internat, et qui bénéficient de l'allocation uniquement en cas de retour au foyer (environ 14 000).

SESSAD : les services d'éducation spéciale et de soins à domicile sont des équipes pluridisciplinaires qui interviennent soit dans la prise en charge précoce des enfants porteurs d'un handicap, soit en soutien à la scolarisation (soins médicaux, paramédicaux, rééducations...). Leurs interventions sont financées par l'assurance maladie.

CLIS : classe d'intégration scolaire.

Nombre d'enfants et d'adolescents présents dans les structures d'éducation spéciale pour enfants handicapés en 2001

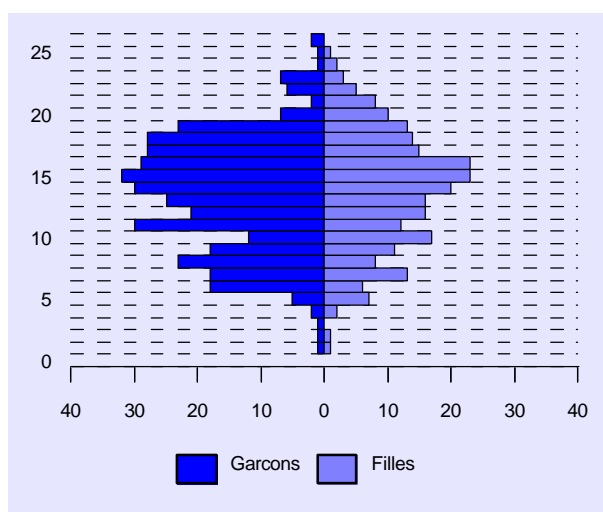
	Circonscription CPAM de St-Nazaire			Pays de la Loire	
	Nb de structures	Enfants présents	Taux*	Enfants présents	Taux*
SESSAD	5	92	1,1	1 617	1,9
Etablissements d'éducation spéciale					
IME, IMP... **	6	467	5,4	4 348	5,1
Institut Rééducation	2	42	0,5	748	0,9
Etab. Déf. Mot. Céréb.	0	-	-	47	0,1
Etab. Déf. Moteurs	1	18	0,2	331	0,4
Institut Déf. Visuels	0	-	-	336	0,4
Inst. Déf. Auditifs	0	-	-	178	0,2
Total	9	527	6,1	5 988	7,0

Source : Enquête ES 2001, INSEE

* : Taux pour 1000 jeunes de moins de 20 ans

** : IME, IMP, IM Pro et Etab. Enf. ado. Polyhand.

Pyramide des âges des enfants en établissement d'éducation spéciale en 2001 dans la circonscription de la CPAM de Saint-Nazaire



Source : Enquête ES 2001

Répartition des enfants en établissement d'éducation spéciale selon la déficience en 2001 dans la circonscription de la CPAM de Saint-Nazaire

	Nombre d'enfants	%
Déficiences du langage et de la parole	5	0,8
Déficiences du psychisme	103	16,6
Déficiences intellectuelles	387	62,5
Déficiences motrices	32	5,2
Déficiences visuelles	1	0,2
Non renseigné	2	0,3
Plurihandicaps	30	4,8
Polyhandicaps	58	9,4
Autre déficience	1	0,2
Total	619	100,0

Source : Enquête ES 2001